Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Frais de gardiennage à régler échec procédure de justice

Par Athena 37

Bonjour,
J'ai acheté une voiture en Février 2022 dans un garage dans la région parisienne . Deux mois plus tard, la voiture est tombée en panne (non roulante) car problèmes d'injecteurs qui fuient (facture de réparation faite à tours de 1200 euros)
Je dispose d'une assurance tout risque, mais sans l'option protection juridique, ce qui empêche l'expertise et l'avance des frais de justice en cas de procédure.
Je tente de régler à l'amiable avec le garage de paris pour qu'ils réparent le véhicule pendant des mois, ce qui fut un échec.
Je débute donc une procédure de justice, qui fini par être classé sans suite sans demande d'expertise car le juge déclare ne pas être compétent.

Aujourd'hui, je me retrouve sans solution. Je souhaite régler les frais de réparation, qui sont maintenant élevés à 2000 euros minimum. Le garage de tours me réclame le remboursement de la moitié des frais de gardiennage pour les 1 ans et demi de gardiennage. Soit 5000 euros.
Est ce à moi de régler les frais ? Suis je obligée de les régler ? Est ce possible de négocier cette facture ? Déjà divisé par deux selon leur proposition ?

Par morobar

Bjr,
Est ce à moi de régler les frais ?
Pas facile de trouver un sponsor, alors je ne vois pas qui pourrait devoir cette somme sinon vous.
oui
oui
diviser par 2 par 3 ou 4 selon vos aptitudes à négocier.